



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
30 mars 1998

Original: français

Comité pour l'élimination de la
discrimination à l'égard des femmes

**Examen des rapports présentés par les États parties
conformément à l'article 18 de la Convention sur
l'élimination de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

Troisième rapport périodique des États Parties

Luxembourg*

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface	3
Introduction	5
Article 2 : Élimination de la discrimination	7
Article 3 : Mécanismes de sauvegarde des droits de l'homme	10
Article 4 : Mesures temporaires de promotion	17
Article 5 : Modèles de comportement	19
Article 6 : Exploitation et traite des femmes	29
Article 7 : Vie politique et publique	33
Article 8 : Représentation internationale	37
Article 9 : Nationalité	40

* Le présent document a été reproduit tel qu'il a été reçu.
Pour le rapport initial et le deuxième rapport périodique du Gouvernement luxembourgeois, voir CEDAW/C/LUX/1 et CEDAW/C/LUX/2; pour l'examen qu'y a consacré le Comité, voir CEDAW/C/SR.338, 339 et 344; et *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 38 (A/52/38/Rev.1)*, par. 184 à 227.

Article 10 : Éducation	41
Article 11 : Emploi	52
Article 12 : Santé	78
Article 13 : Vie économique et sociale	85
Article 14 : La femme rurale	86
Article 15 : Égalité devant la loi	89
Article 16 : Droits personnels et familiaux	90
Documentation	91

